

Zeitschrift:	Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern
Herausgeber:	Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)
Band:	15 (1895)
Heft:	10
Artikel:	Zwei neue Schöpfungen [Teil 2]
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259314

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

oderne
willigen Schulversäumnissen aber gegen die schuldigen Kinder oder Eltern eingeschritten werden.

Die Schüler sollen aus der Schule, Mangel an Gaben ausgenommen, nicht entlassen werden, bis sie die Grundlage der Religion im Katechismus erlernt haben; überdies sind auch die Entlassenen zum Besuch der Kinderlehrten und zum Gesang in der Kirche verpflichtet.

Die Prüfungen sollen im Beisein der Amtleuten (wenn es solchen möglich), der Pfarrer und Ältesten in der Schule oder Kirche gehalten werden, ohne Kosten der Obrigkeit und Gemeind, etwa wenn der Amtmann ohnehin gschäftehalb sich an einem Ort einfindet.

Gaben an fleissige Kinder auszuteilen, wie schon einige Gemeinden löblich gethan, ist denselben freigestellt.

Zur Handhabung dieser Ordnung, wozu alle Amtleute, Vorsteher der Gemeinden und Schulmeister besonders ermahnt werden, sollen die Vorsteher die Schulen im Dorfe wöchentlich einmal, äussere Schulen aber alle 14 Tage, soweit möglich, besuchen und Mängel an Eltern, Lehrern oder Schülern an seinem Ort rügen, ihnen abzuheften trachten.

Billig erwähnen wir noch des Zusatzes am Schlusse, dass, wo Gemeindsvorsteher die heilsame Erkenntnis Gottes, sei es durch Sommerschulen und wöchentliche Repetitionen oder auf andere Art, äuffnen würden, Ihr Gn. solches zu höchstem Gefallen aufnehmen würden, hoffend, dass dadurch die Ehre Gottes und das Heil der Kinder gefördert, der verderbliche Aberglauben dagegen entfernt werde.

(Fortsetzung folgt.)

Zwei neue Schöpfungen.

II. La première exposition scolaire dans l'Amérique du Sud.

a) *Histoire du Musée.*

(Suite.)

Une fois mis en vigueur, le budget général des dépenses, un an après qu'eurent commencé les travaux de fondation du Musée et Bibliothèque, il fût alloué à l'établissement une somme mensuelle absolument insignifiante, sans lui donner la moindre garantie pour ses frais d'installation, comme il est de coutume de le faire. Cette disposition législative créait de grandes difficultés pour les œuvres commencées et les obligations contractées, d'autant plus que les sommes prêtées par la Direction de l'instruction primaire pour

couvrir les premières et indispensables dépenses, avaient été remboursées par la Direction du Musée avec les sommes mensuelles assignées, la laissant, pour un certain temps, dans l'impossibilité de mener à terme des travaux d'importance.

Cependant cette série de difficultés qui, en d'autres circonstances, aurait compromis le succès de la nouvelle institution, obligèrent le Directeur du Musée à redoubler d'énergie et d'efforts et à pouvoir, avec juste raison, demander aux uns et aux autres leurs concours effectif en faveur d'une œuvre pour tous intéressante, puisqu'elle était nationale.

Le Président de la République, à cette époque le docteur Jules Herrera y Obes, le comprit ainsi. Invité par M. Gomez Ruano à visiter l'installation et à examiner les travaux, il fit acte de présence et contribua, sans plus tarder, aux progrès de l'institution en dictant d'habiles mesures. Les secrétaires d'Etat, M. le docteur Carlos A. Berro et M. l'ingénieur Juan Alberto Capurro, qui plus d'une fois se rendirent personnellement compte de l'importance pratique du Musée et Bibliothèque pédagogiques, prêtèrent aussi à son Directeur toute leur coopération.

De son côté, la Direction générale de l'instruction primaire présidée par M. Urbano Chucarro, ne laissant pas que de comprendre la valeur du nouvel établissement, contribuait, dans le cercle restreint de ses moyens économiques, à le soutenir en lui assignant, pendant neuf mois, une somme de cent piastres mensuelles.

Laissant de côté le concours prêté aux Musée et Bibliothèque pédagogiques, soit par les pouvoirs publics, soit par l'initiative privée, les secours qu'actuellement la loi assigne à l'établissement n'en sont pas moins très faibles, à moins que l'on ne tienne compte d'une relative augmentation représentée par les appointements que, depuis un an, la loi assigne au directeur en rétribution de son travail, appointements qui servent à couvrir les nécessités générales et au progrès de l'institution. Cependant M. Juan Idiarte Borda et son secrétaire d'Etat au Fomento, Ingénieur Juan José Castro, ont appris au directeur du Musée que le pouvoir exécutif incluerait, dans le nouveau budget, les sommes nécessaires pour qu'avant peu, l'organisation totale de l'établissement soit une réalité.

Malgré toutes les difficultés passées, on peut donc affirmer aujourd'hui que le Musée et la Bibliothèque pédagogiques de Montevideo sont assurés d'une vie stable, sinon aisée, et du jeu facile

et harmonieux de leur mécanisme interne, qui, peu à peu, agrandiront, dans le pays comme au dehors, l'horizon déjà visible de sa mission pratique et civilisatrice.

b. Description.

Le Musée et Bibliothèque Pédagogiques de Montévidéo sont une exposition permanente de livres, de publications et en général de matériel scolaire, primaire et spécial, créée par le Gouvernement de l'Uruguay, dans le but de faire connaître non seulement les progrès réalisés dans le pays, grâce au concours officiel et à l'initiative privée, mais encore les perfectionnements effectués dans l'enseignement à l'étranger, par les autorités, les corporations et les spécialistes les plus caractérisés. Pour mieux atteindre le but qu'il se propose, le Musée et Bibliothèque cherche, dès à présent, à donner une idée sommaire des progrès actuels de la pédagogie comme science et comme art, c'est-à-dire au double point de vue de la théorie et de la pratique; il tend à compléter l'éducation et l'instruction du maître d'école uruguayen en lui montrant le milieu dans lequel ont travaillé ses prédecesseurs, leurs efforts, leurs peines, les lacunes que présentait le matériel dont ils se sont servis, depuis l'origine, en ce qui concerne le pays, jusqu'à ce jour, afin qu'il puisse se rendre compte exactement de l'état présent des écoles et des causes qui ont contribué au développement pédagogique général. En ce qui concerne les autres nations, le Musée et Bibliothèque Pédagogiques, qui est une exposition internationale, lui facilite les moyens les plus prompts et les plus économiques d'étudier, comparer et adopter les systèmes, les méthodes et les procédés, ainsi que le matériel scientifique. D'un autre côté, le Musée tend à vulgariser dans toutes les classes sociales l'importance de l'enseignement populaire, en montrant, sous forme objective, la somme d'études et de travaux faits dans l'Uruguay et à l'étranger par les autorités scolaires, par les protecteurs de l'instruction, les spécialistes et les industriels. Dans le but de stimuler le zèle des habitants du pays par un plus grand et plus méthodique développement de la littérature pédagogique, pour fomenter aussi la création de nouvelles branches d'industrie en rapport avec l'école publique, la Direction du Musée, autorisée par le Ministre de Fomento et assistée d'un jury compétent, ouvrira des expositions temporaires, auxquelles seront invités à concourir, avec leurs œuvres, les professeurs, auteurs et éditeurs de livres didactiques et de méthodes

d'enseignement, les médecins, les hygiénistes, les ingénieurs, les architectes et constructeurs de modèles et plans d'édifices scolaires, ainsi que les industriels inventeurs d'appareils, collections et types de mobilier et ménage scolaires. Dans le local du Musée, et libre de toute contribution, il sera donné des leçons et fait des cours essentiellement familiers et pédagogiques, destinés aux élèves des écoles normales et à tous les maîtres en général, dans le but de faciliter aux uns et aux autres l'échange d'idées et de vues nouvelles, en établissant entre eux une sorte de vie intellectuelle qui les maintienne constamment en rapport. Dans ces cours et leçons, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, on pourra disposer du matériel de l'établissement, tel que: appareils, instruments, collections, cabinets, laboratoires, etc.

Le Directeur fera périodiquement des conférences populaires expérimentales sur des connaissances utiles et des dissertations destinées à faire connaître des méthodes nouvelles de professeurs étrangers qui en auront fait la demande, ou des échantillons de matériel envoyés par les fabricants à titre de donation ou de dépôt. Le Directeur entretiendra des rapports actifs avec d'autres musées pédagogiques pour faire l'échange de publications et d'objets, et se mettra également en correspondance avec les fabricants de matériel scolaire, primaire et spécial, tant du pays que de l'étranger; avec les auteurs, éditeurs et libraires, pour leur demander l'envoi d'échantillons, d'articles, de catalogues de leurs fabriques et des exemplaires des œuvres qu'ils publient.

Le matériel qu'enverront les fabricants, les livres des auteurs, éditeurs et libraires, seront exposés dans le Musée avec le numéro correspondant du catalogue, où seront consignés le nom et l'adresse de la personne ou de la raison sociale qui les aura envoyés, ainsi que les prix de vente, si toutefois les intéressés indiquent ce dernier point.

Chaque fois que le Gouvernement sera invité à concourir à une exposition nationale ou étrangère, si le Ministre et la Direction générale de l'instruction publique le croient opportun, le Directeur du Musée mettra à sa disposition (tirés des doubles collections de l'établissement) les objets nécessaires pour être exposés; il se chargera d'en faire le catalogue, de les encaisser et de disposer le plan général de la section qu'ils devront occuper. Le Musée et Bibliothèque aura des membres correspondants qui tiendront le Directeur au courant de tout ce qui, en tant qu'enseignement primaire et spé-

cial, se fera dans les pays où ils résident, et lui enverront soit des mémoires personnels sur la matière, soit des descriptions, des monographies, des statistiques, etc. Ces travaux seront lus dans le salon des conférences publiques. Ils enverront aussi, pour être exposés dans le Musée et Bibliothèque, des livres, des publications, des plans, des gravures, des photographies d'édifices scolaires et des modèles de matériel destiné à l'enseignement. Les membres correspondants feront comprendre aux auteurs, éditeurs, industriels et commerçants l'avantage qu'ils ont, du moment que le Musée est une exposition permanente et gratuite, à envoyer soit leurs œuvres à titre de donation, soit des catalogues, des exemplaires de livres et de publications didactiques, des modèles réduits ou de grandeur naturelle de mobilier, ménage et matériel scolaires.

La Direction du Musée publiera chaque trimestre sous le titre de „Annales du Musée Pédagogique de Montévidéo“ une revue illustrée où seront publiés les conférences et cours faits en la salle des actes publics de l'établissement, des biographies, des productions et autographes de précepteurs et de personnalités qui auront contribué au développement de l'enseignement; des modèles, des vues et des plans d'édifices scolaires; des monographies de modèles et de matériel général; des bibliographies d'œuvres de pédagogie et de textes scolaires, etc.

Le Musée et Bibliothèque Pédagogiques, quoique dépendant du Ministère de Fomento et d'Instruction publique, est une institution spéciale et à part, avec une sphère d'action qui lui est propre; sans envahir la juridiction d'autres institutions, il les complète en coopérant au but auquel aspire l'initiative officielle et privée dans l'œuvre féconde de l'enseignement populaire; par conséquent, c'est un bureau de propagande et de renseignements où les autorités scolaires, les professeurs, les spécialistes, les industriels et les commerçants trouveront sans frais toutes les données nécessaires et pourront, à la vue des objets, apprécier leurs conditions didactiques, leurs qualités manufacturières et les avantages de leur introduction et application dans l'Uruguay.

(A suivre.)

Anzeige.

Die schweiz. permanente Schulausstellung
ist alle Wochentage geöffnet
von 8-11 Uhr und 1-4 Uhr.

Druck von Stämpfli & Cie. — Redaktion: E. Lüthi, Bern.